

Dakar le 16 Octobre 2008

MINISTERE DE LA FAMILLE
DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ ET DE
LA MICRO FINANCE

CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL
DES PROGRAMMES DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE

Votre note contient beaucoup d'informations intéressantes mais il y a lieu à l'avance de leur structuration. Le format Process-verbal n'est pas indiqué pour ce type de réunion. Mettez l'accent sur le contenu, la problématique les grands axes d'intérêt évoqués à la réunion sur les conclusions et recommandations. Il n'est pas responsable de faire mettre ce format au membre.

Note d'information sur la réunion d'évaluation du programme de
Coopération sénégal allemand

Ce jour s'est tenue à 10h 15 mns, dans les locaux du **Ministère des affaires étrangères**, la réunion d'évaluation du programme de coopération sénégal allemand 2006- 2008 et de préparation du prochain.

C'était sous la présidence de la **Direction du Département Europe Asie Océanie** et en présence des différents ministères et autres structures concernées.

En prenant la parole les représentants du Département ont au nom du Directeur empêché présenté ses excuses, malgré sa bonne volonté d'y participer.

Après s'être excusé aussi du petit retard apporté au démarrage de la rencontre, un tour de table a été fait pour permettre aux différents participants de se présenter pour se faire connaître mutuellement.

Après la présentation la réunion devait démarrer

Après un premier tour de table, les observations suivantes ont été notées.

Une réunion similaire a été convoquée à la DCF au Ministère de l'économie et des finances et après, les communications y ont été remises. Répéter un tel exercice ressemblerait à une répétition. Y'aurait un conflit de compétences ou un manque de coordination entre les deux ministères ? Celui de l'Economie et des Finances et celui des affaires étrangères.

Les représentants de la direction ont pris la parole pour apporter quelques précisions.

- Il n'existe pas de conflit de compétences entre le Ministère des affaires étrangères et un autre ministère quelconque. Les rôles sont bien établis
- Le ministère des affaires étrangères conduit les réunions intergouvernementales et les négociations bilatérales et convoque les réunions d'évaluations. Le pv de la dernière réunion intergouvernementale est disponible. Il a été envoyé à qui de droit.
- Le Ministère des l'Economie et des finances doit conduire les rencontres des commissions mixtes et convoquer les rencontres techniques.
- Les problèmes liés aux dysfonctionnements dans la gestion de ce dossier au niveau des deux ministères seront résolus à l'interne, pas en présence des partenaires. Ainsi des précisions seront apportées pour délimiter davantage le champ de compétences de chaque ministère et le niveau de collaboration nécessaire entre les différents départements impliqués dans la gestion du dossier.

Après ces précisions, d'autres ont repris la parole pour inviter les uns et les autres à faire preuve de dépassement pour profiter au maximum de cette rencontre. Même s'il faut répéter le même exercice déjà fait avec la DCF, il faudra en faire profiter à cette assistance dont certains n'étaient pas à la rencontre. Cette proposition fut adoptée.

C'est ainsi que différents participants concernés directement par les actions de la coopération ont pris la parole pour parler de l'appréciation que techniciens et populations se font de la coopération allemande au Sénégal.

Cette dernière est présente en Casamance par le biais du procas. Le procas est dans sa deuxième phase d'exécution technique. Fruit de cette coopération, le projet vise l'atteinte de la paix par :

- une implication des populations au processus de paix en les sensibilisant d'avantage
- Une promotion de l'économie populaire en créant des AGR
- La mise en place et la réhabilitation d'infrastructures socio-économiques de base.

Dans ce processus le procas travaille avec différentes structures dont l'ANRAC.(Agence nationale pour la reconstruction de la Casamance).Les résultats sont très positifs et bien appréciés des populations.

Néanmoins ce projet doit créer un fonds local d'entretien des digues avec une gestion décentralisée.

Dans la même région de Casamance l'ANRAC est aussi concernée par la coopération surtout avec l'achat du bateau de liaison Aline Siteo Diatta. Celui-ci est bien apprécié par les populations et a beaucoup aidé à la reprise de la desserte maritime entre Ziguinchor et Dakar. La Direction des PME est aussi concernée par les fruits de la coopération.

Ils sont plus orientés dans le domaine technique. Elle participe au renforcement de capacités du département ministériel, d'études techniques et de l'appui des PME à l'accès au financement. Dans l'avenir il serait souhaitable que l'ADPME ait un centre construit et aussi que la coopération puisse aider à la diffusion de la loi d'orientation des PME, déjà votée par l'assemblée nationale.

Le Ministère des collectivités locales à partir de la DCL (Direction des collectivités locales) gère des activités avec la coopération à partir du Prodel (Projet de développement local) et le PBA (Projet de développement du bassin arachidier). Ils oeuvrent dans le cadre du renforcement de capacités et de l'élaboration de plans locaux de développement. Leurs actions sont très appréciées mais des problèmes sont notés dans l'harmonisation des programmes car sur le terrain ils se sont télescopés avec des structures faisant les mêmes choses et au même endroit.

Le représentant du PNDL a précisé certains objectifs du Programme national de développement local qui vise à créer un cadre fédérateur des interventions. Il a informé des projets en cours avec d'autres partenaires et qu'avec l'Allemagne le partenariat avec la décentralisation va se poursuivre notamment au niveau de l'appui institutionnel.

La représentante du ministère des sénégalais de l'extérieur, de l'artisanat, et du tourisme a souligné que son département n'est pas concerné par les projets en cours de la coopération mais pour ceux en perspective, les préoccupations du département concernent :

- Le renforcement de capacités des praticiens et professionnels du tourisme.
- La possibilité de financer des voyages et autres cadres d'échanges pour les professionnels du milieu.
- L'information des professionnels à l'harmonisation des interventions.

D'autres propositions ont été faites concernant la coopération pour :

- faire bénéficier le maximum de départements ministériels des fruits de la coopération
- Remettre les documents de travaux notamment le dernier pv ayant sanctionné les négociations
- Etoffer la délégation pour y joindre le maximum de techniciens des autres ministères pouvant aider celui des affaires étrangères
- Intégrer la coopération financière et technique
- Harmoniser les interventions en intégrant l'accord cadre d'appui budgétaire défini par le Sénégal.

En reprenant la parole les techniciens du Ministère des affaires étrangères ont remercié tous les intervenants de l'intérêt apporté à la coopération. Certaines réponses ont été apportées.

- Les documents notamment le PV avait été envoyé à qui de droit en passant par les ministères. L'instabilité institutionnelle pour certains pourrait occasionner des problèmes pour une large diffusion.
- La composition de la délégation est du ressort de la primature. En proposant la liste le département fera de son mieux pour l'élargir comme d'habitude aux techniciens des différents ministères mais le dernier mot revient toujours au Premier Ministre.
- Les négociations se font dans le cadre de l'accord cadre datant de 1977. La non révision de certains aspects a porté certainement des distorsions comme certains l'ont souligné. Les dysfonctionnements seront posés là où il le faudra.

Les techniciens ont rappelé que les prochaines négociations bilatérales se dérouleront à Bonn en Allemagne et la date sera fixée par voie diplomatique. Plus rien n'étant la séance a été levée à 12H 30 mn

Le Rapporteur

Serigne Touba Diao

